

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2021

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 186

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Audibert, M. Bourgeaux, M. Bony, Mme Tabarot, M. Minot, Mme Kuster, Mme Serre, Mme Corneloup, Mme Boëlle, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Jean-Claude Bouchet, M. de Ganay, Mme Bonnivard et M. Breton

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement faisant un état des lieux de la pénurie des familles d'accueil. Ce rapport explore les solutions permettant d'y remédier.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis plusieurs années, les départements peinent de plus en plus à recruter des assistants familiaux, aussi appelé familles d'accueil. De nombreux territoires se trouvent dans des situations de pénurie, d'où il manque plusieurs dizaines, voire parfois même plus d'une centaine de familles d'accueil.

Pourtant, des solutions existent pour y remédier, en assurant une plus grande visibilité à la profession, une meilleure reconnaissance du travail accompli ou encore des moyens plus importants pour les assistants familiaux.

Aussi, il convient pour l'État de remettre un rapport sur cette situation au Parlement afin de faire un état des lieux de la situation et d'y explorer des solutions afin d'y remédier.

Tel est le sens de cet amendement.